

# Qu'est-ce qu'être républicain ?

*par Alain Policar*

---

**Les idéaux fondateurs du républicanisme ont été trahis, soutient J.-F. Spitz, par ceux-là mêmes qui prétendent le défendre contre le libéralisme. À trop se focaliser sur les questions d'identité, on a oublié que la république était d'abord un principe de justice sociale.**

---

À propos de : Jean-Fabien Spitz, *La République ? Quelles valeurs ? Essai sur un nouvel intégrisme politique*, Paris, Gallimard, 2022, 346 p., 22 €.

Existe-t-il aujourd'hui en France un intégrisme républicain défini comme la négation même de l'idée républicaine ? C'est à démontrer la vérité de cette proposition qu'est consacré ce livre capital. Jean-Fabien Spitz y décrit scrupuleusement un mécanisme de dévoiement du sens des concepts sur lesquels s'est primitivement élaboré le projet républicain et énonce les exigences minimales d'une République fidèle à son objectif d'émancipation. Le long des huit chapitres de l'ouvrage, aussi érudits que clairs, l'auteur dessine les contours d'une société dans laquelle nous aimerions vivre. Sa colère devant le travestissement des idéaux fondateurs apparaît ainsi comme la conséquence de la sincérité de ses convictions. Comme le souligne Alain Supiot, « rendre leur sens aux mots est le premier pas indispensable pour retrouver la maîtrise de son avenir » (cité par l'auteur, note 26, p. 315).

## **L'étrange alliance entre la « République » et le néo-libéralisme**

Pour comprendre cette alliance, il convient de revenir sur l'association supposément naturelle entre le libéralisme politique et le libéralisme économique. Pourtant, l'observation de la réalité, celle du passé comme celle du présent, plaide plutôt pour la dissociation. Le libéralisme politique est fondé sur la préservation des libertés individuelles, l'expression des droits politiques, le pluralisme et la limitation réciproque des pouvoirs, alors que le libéralisme économique considère la régulation par le marché comme ultime horizon d'un fonctionnement libre. C'est précisément ce lien nécessaire entre l'économie de marché et le libéralisme politique qui doit être dénoué afin de se réapproprier les ressources intellectuelles de la philosophie libérale. J.-F. Spitz se fonde pour ce faire sur la pensée d'Adam Smith. Pour ce dernier, avant d'être facteur de prospérité accrue, « la liberté du marché était un instrument d'affranchissement des individus, un mode d'organisation sociale qui leur permettait de se libérer des dépendances personnelles en les délivrant de toute relation statutaire et obligée avec un fournisseur, un prestataire, un employeur, le détenteur d'un monopole » (p. 164). La société marchande était alors capable de promouvoir la liberté, c'est-à-dire, ajoute l'auteur, l'indépendance des individus.

Or, les conditions sociales qui faisaient du marché un facteur de libération n'existent plus : nous sommes désormais confrontés à la concentration extrême de la propriété, l'industrialisation massive, la généralisation du salariat et la financiarisation de l'économie. Dès lors, la liberté des individus exige l'affranchissement par rapport aux pressions que le marché engendre pour l'accès aux biens essentiels qui garantissent l'indépendance : l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, la retraite.

Il n'est pas difficile de constater que le néo-libéralisme ne répond pas à ces exigences. Les acteurs économiques sont désormais tellement inégaux que leurs relations aboutissent à des formes de domination. Cette situation est le résultat d'un dévoiement dont la source se situe dans la sacralisation du droit de propriété par Hayek et les libertariens. Or, cette sacralisation a pour fonction de subordonner les droits sociaux au respect du droit de propriété alors que les fondateurs du libéralisme ont, au contraire « toujours fait de l'inclusion de tous dans l'accès aux moyens matériels de la liberté la condition de la légitimité de l'appropriation privée des ressources naturelles » (p. 167).

C'est ce qui a été oublié par les intégristes républicains, lesquels ont entrepris, depuis les années 1980, de démanteler les institutions sociales (en particulier celles qui assurent la protection des plus défavorisés, soupçonnées de favoriser l'assistanat), souvent au nom de la préservation des libertés civiles. Or le démantèlement de l'Etat social accroît les inégalités et provoque les fractures qui alimentent la violence et justifient ainsi la répression des dites libertés civiles. Un *libéralisme autoritaire* (selon l'expression d'Hermann Heller, reprise par le politologue anglais Michael Wilkinson), plus ou moins indifférent aux vertus de la démocratie, tourne ainsi le dos à ses principes fondateurs. Il fait de l'économie de marché la racine exclusive de la liberté et de la prospérité et du droit civil un ordre de subordination des intérêts des plus faibles à ceux des plus puissants. L'État, quant à lui, est chargé de garantir la concurrence et aussi « de produire les conditions morales et sociales de sa possibilité en diffusant les représentations requises pour cet effet » (p. 59).

À cette tension entre capitalisme et démocratie, il y a deux issues possibles : soit l'on considère que le premier, par la concentration de la propriété et le développement des inégalités, menace la seconde, soit c'est l'inverse, comme le pensent les élites européennes et nord-américaines. Ce qui n'est pas sans de fâcheux effets comme le contournement des résultats des référendums hostiles aux traités européens ou l'abstention croissante d'une grande partie des classes populaires, « exclues de la participation par l'idée complaisamment répandue qu'il n'y a pas d'alternative » (p. 62). Le capitalisme dérégulé est intrinsèquement porté à l'autoritarisme afin de se défendre contre les tentations de la démocratie de lui imposer des limites. Dès lors, selon J.-F. Spitz, les questions essentielles pour l'avenir de la société, « inégalités, précarisation des existences, ghettos urbains, équité dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et au logement, sont systématiquement minorées, voire exclues du débat public » (p. 62). Le projet néo-libéral est bien, comme l'a noté Wolfgang Streeck dans un livre récent<sup>1</sup>, d'exposer l'État-nation à la concurrence d'une économie mondiale qui protège scrupuleusement les droits de propriété, ce qui implique de limiter les droits politiques. Sur quelles justifications se fonde ce projet ?

---

<sup>1</sup> Wolfgang Streeck, *Critical Encounters. Democracy, Capitalism, Ideas*, Londres, Verso, 2020.

## Les principes et les valeurs

J.-F. Spitz insiste sur la substitution, dans le discours des intégristes de la République, des *valeurs* aux *principes*. Les principes, ce sont des règles auxquelles les citoyens sont appelés à conformer leurs conduites extérieures. Les valeurs, ce sont des propositions morales auxquelles on peut ou non adhérer (voir p. 161). Cette substitution montre le plus adéquatement ce qui spécifie l'intégrisme républicain : la focalisation du débat public sur les questions d'identité plutôt que sur les rapports de domination. L'idée supposément « républicaine » devient ainsi « l'instrument intellectuel de protection d'une forme de société qui tourne le dos à l'idée républicaine, à la démocratie politique et à l'égalité sociale » (p. 78). Ce mécanisme s'observe dans le traitement réservé aux principes fondateurs.

S'agissant de la liberté, soumise au marché et mesurée par les besoins de celui-ci, elle devient, comme l'a montré Wendy Brown<sup>2</sup>, une pseudo-liberté autoritaire, anti-démocratique et anti-sociale. Dans une telle conception, « toutes les dispositions sociales destinées à protéger certaines catégories vulnérables contre la domination [...] sont présentées comme des atteintes à la liberté en même temps que comme des atteintes au principe de l'impartialité et de l'universalité du droit » (p. 79). Conception qui récuse l'idée que la société pourrait avoir une responsabilité structurelle dans l'existence des rapports de pouvoir et de dépendance inscrits dans ses institutions (droit du travail, droit de la famille, etc.). Les droits spécifiques qui permettraient aux exclus de la propriété de contenir les formes de domination sont récusés au nom d'une conception frelatée de la liberté défendant l'idée que l'État social contredirait la liberté individuelle<sup>3</sup>. Nous ne pouvons pourtant être libres si nous n'avons pas accès à ce qui assure notre indépendance.

La liberté a souvent été présentée comme inconciliable avec l'égalité. Les mesures égalisatrices des indépendances seraient, dans cette perspective, une atteinte aux droits des individus, en particulier au droit de propriété, mais aussi violeraient la liberté d'agir comme on l'entend avec ce qui nous appartient. On sait le sort réservé par Ronald Dworkin à cette allégation. Pour le philosophe américain, il s'agit de parvenir à « une théorie plausible de l'ensemble des valeurs politiques essentielles – c'est-à-dire la démocratie, la liberté, la société civile, mais aussi l'égalité – qui

---

<sup>2</sup> Wendy Brown, *In the Ruins of Neoliberalism. The Rise of Antidemocratic Politics in the West*, New York, Columbia University Press, 2019.

<sup>3</sup> Pour une analyse approfondie de la liberté politique, on se référera à un livre antérieur de J.-F. Spitz, *La liberté politique : essai de généalogie conceptuelle*, Paris, Puf, 1995.

montrerait que chacune d'entre elles est issue de toutes les autres et se reflète en elles ; cette analyse viserait à concevoir par exemple que l'égalité est non seulement compatible avec la liberté mais aussi qu'elle constitue une valeur que ne peut manquer de chérir tout homme qui chérit la liberté »<sup>4</sup>. C'est dans cette filiation que se situe J.-F. Spitz (ce qui ne signifie pas qu'il partage tous les engagements de Dworkin, en particulier sur la prise en compte du hasard de la naissance) : l'égalité<sup>5</sup> est bien pour lui le concept fondamental du libéralisme politique, ce dernier supposant que tous les citoyens doivent être traités avec un égal respect.

Ce traitement égal est bafoué lorsque les intégristes républicains font de la laïcité une valeur identitaire. J.-F. Spitz cite souvent, à raison, les travaux de Jean Baubérot. Ils permettent de comprendre la nature de la transformation opérée, depuis une trentaine d'années, par ceux qui oublient la nature profondément libérale de la loi de 1905. Ces derniers condamnent l'influence, jugée néfaste, du libéralisme anglo-saxon. Ils décrivent ainsi la compromission du modèle laïc à la française, d'essence républicaine, par un libéralisme étranger à notre tradition politique, lequel imposerait une vision tolérantiste des rapports entre individus et négligerait le lien essentiel en république, celui entre citoyens. Et, à l'opposé, ils se réfèrent au modèle athénien dont ils oublient les vices rédhibitoires, tout particulièrement l'exclusion des étrangers, des métèques, des esclaves et des femmes. Ils négligent ainsi le fait que la cité grecque est restée fermée, prisonnière d'une conception que, dans le vocabulaire contemporain, nous dirions *ethnique*.

Dans cette vision dévoyée, la laïcité est présentée comme une valeur patrimoniale profondément liée à l'histoire de la France. Dès lors, l'islam est jugé étranger à cette histoire et potentiellement rebelle aux principes de la République, comme Danièle Sallenave l'a souligné :

« Lorsqu'on lit dans le Manifeste du Printemps républicain l'éloge des notions de nation, d'universalité, de laïcité, on voit bien qu'elles sont convoquées pour une restauration, un combat, où du reste la figure de l'ennemi n'est pas nommée. Mais tout suggère que ce sont l'islam et les musulmans qui sont visés »<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Ronald Dworkin (2000), *La Vertu souveraine. Penser le droit*, trad. fr., Bruxelles, Bruylant, 2007, p. 48.

<sup>5</sup> L'égalité républicaine ne doit pas être confondue avec l'égalité des chances. La première implique lutter contre les actions et les institutions qui rendent possible la domination. La seconde, en revanche, suppose possible la neutralisation du hasard, ce dont on peut légitimement douter.

<sup>6</sup> Danièle Sallenave, « L'identitarisme est la maladie du XXI<sup>e</sup> siècle », *Le Monde*, 23 juin 2018. Si J.-F. Spitz s'abstient le plus souvent de citer ses adversaires, il ne fait aucun doute que le Printemps républicain est dans son viseur.

Pourtant, la tolérance, tant décriée par les intégristes républicains, ne s'oppose aucunement au principe de laïcité. Elle n'est ni résignation ni indifférence. Si elle ne donne pas le droit à toutes les idées d'être représentées, elle autorise ceux qui les défendent à être entendus en tant que citoyens (et non pas en tant qu'adeptes d'un point de vue intolérant). C'est notamment l'analyse de Thomas Scanlon, auteur souvent mentionné par J.-F. Spitz. Malgré les risques que comporte la tolérance, toute autre position nous placerait « dans un rapport d'antagonisme et d'aliénation vis-à-vis de nos concitoyens, de nos amis comme de nos ennemis »<sup>7</sup>. Les fondamentalistes républicains font courir un sérieux risque à la paix civile en laissant croire que l'islam fait peser une menace sur « l'identité française ». Les « valeurs républicaines » qu'ils invoquent participent à l'entreprise de dévoiement du sens des concepts. J.-F. Spitz juge, à très juste titre, urgente la dénonciation de cette usurpation.

## Républicanisme et cosmopolitisme

Le lecteur l'aura compris : nous suivons, avec enthousiasme, l'auteur dans sa défense de la liberté républicaine comme non-domination dont il rappelle opportunément ce qu'elle doit à Louis Blanc et à son insistance sur l'idée que « la citoyenneté égale, la liberté et la démocratie sont incompatibles avec les rapports de dépendance économique » (p. 141). En revanche, nous serons plus réservé sur sa façon de traiter le projet cosmopolitique, étrangement opposé à la philosophie solidariste (voir p. 91-95).

J.-F. Spitz ne conteste évidemment pas l'importance de l'idéal de fraternité (lequel exige de porter attention à la manière dont est répartie la production de richesses), mais il considère qu'il reçoit, dans la pensée cosmopolitique, un traitement inadéquat. Ce jugement se fonde sur l'idée que le cosmopolitisme, par son invitation à voir dans chaque homme un autre soi-même, serait psychologiquement fragile. Nous ne partageons pas ce diagnostic. Le souci à l'égard des autres, fondement de la morale cosmopolite, doit en effet être considéré comme partie intégrante de celui que nous avons de mener nous-mêmes une vie bonne. Comme l'écrivait Adam Smith, aussi égoïste l'homme puisse être, « il y a certains principes dans sa nature qui le conduisent à s'intéresser à la fortune des autres et qui lui rendent nécessaire leur bonheur, quoi

---

<sup>7</sup> Thomas Scanlon (2003), *L'épreuve de la tolérance. Essais de philosophie politique*, Hermann, 2018, p. 274.

qu'il n'en retire rien d'autre que le plaisir de les voir heureux »<sup>8</sup>. Ce cosmopolitisme moral est, en outre, le réquisit fondamental pour élaborer, autour de la figure de l'étranger, un *cosmopolitisme politique* car, ainsi que l'a souligné Étienne Tassin, « le sens le plus aigu du politique, son enjeu le plus élevé s'éprouve dans la capacité de faire "monde commun" avec les étrangers et leurs mondes alors que les uns et les autres se rencontrent le plus souvent sur un mode conflictuel »<sup>9</sup>. Dès lors, toute politique authentique est une cosmopolitique. Il n'existe donc aucun fondement solide à l'idée d'une concurrence entre l'idée républicaine et le projet cosmopolitique.

Cette divergence ne doit pas occulter le fait que nous partageons, avec allégresse, l'essentiel des thèses de J.-F. Spitz. Son travail est précieux pour tous ceux qui refusent la falsification des concepts et ne se résignent pas au dévoiement des idéaux du libéralisme politique par un néo-libéralisme qui en est l'absolue négation.

Publié dans [lavedesidees.fr](http://lavedesidees.fr), le 5 octobre 2022

---

<sup>8</sup> Adam Smith (1759), *Théorie des sentiments moraux*, trad. fr., Paris, Puf, 2003, p. 23.

<sup>9</sup> Étienne Tassin, « Cosmopolitique et xénopolitique », *Raison présente*, n° 201, printemps 2017, p. 101.